

Mise à jour : 5 février 2024



Couverture
vaccinale

Surveillance de la couverture vaccinale
contre la grippe et la Covid-19 des résidents
et contre la grippe des professionnels des
établissements sociaux et médico-sociaux
(ESMS), saison 2023-2024

Guide pour les établissements

Ce guide est une aide destinée aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) pour la surveillance de la couverture vaccinale contre la grippe et la Covid-19, saison 2023-2024.

Ce guide pourra être mis à jour en fonction de la parution de recommandations ou d'évolutions réglementaires.

Vous pouvez nous contacter pour toute question, en indiquant votre numéro Finess géographique à :
couverture.vaccinale@santepubliquefrance.fr

Citation suggérée : Santé publique France. Guide pour les établissements. Surveillance de la couverture vaccinale contre la grippe et la Covid-19 des résidents et contre la grippe des professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), saison 2023-2024. Guide méthodologique. Saint Maurice : Santé publique France : 2024. 9 p.

Contexte

La saison hivernale 2023-2024 a de nouveau été marquée par une circulation simultanée des virus grippaux et de la Covid-19. Les campagnes de vaccination contre ces virus ont été menées de manière conjointe comme l'avait préconisé la Haute Autorité de Santé (HAS) dans son [avis du 23 février 2023, relative à la stratégie de vaccination de l'automne 2023](#). Les personnes ciblées par ces deux campagnes comprennent notamment les résidents des Ehpad et USLD, ainsi que les professionnels des secteurs sanitaire et médicosocial. Conformément à [l'avis HAS du 22 juin 2023](#), il est recommandé de proposer ces deux vaccinations en concomitance.

La campagne de vaccination contre la Covid-19 a démarrée de manière anticipée le 2 octobre 2023, avant le début de la campagne de vaccination pour la grippe saisonnière qui a débutée le 17 octobre 2023 pour toutes les personnes ciblées par les recommandations.

Conformément à la [note d'information interministérielle DGS/SP1/DGOS/RH3/DGCS/SD3/2023/113 du 19 juillet 2023 relative à la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2023-2024 et la campagne automnale de vaccination contre la Covid-19](#), une enquête est mise en place par Santé publique France en vue d'estimer les couvertures vaccinales contre le grippe et la Covid-19 des résidents et professionnels des établissements et services médico-sociaux (ESMS).

Objectif de l'enquête de couverture vaccinale

Estimer les couvertures vaccinales contre la grippe et la Covid-19 des résidents et contre la grippe des professionnels des ESMS pour la saison 2023-2024.

Matériel et méthode

Etablissements inclus dans l'enquête. Cette étude concerne l'ensemble des ESMS disposant de places d'hébergement pour personnes âgées, personnes en situation de handicap ou personnes confrontées à des difficultés spécifiques, quel que soit le statut juridique de l'établissement et y compris les ESMS rattachés à un établissement sanitaire. Les établissements sans place d'hébergement ne font en revanche pas partie du champ de cette enquête.

Population de l'enquête.

Les résidents des ESMS sont ceux hébergés dans ces structures lors de l'enquête, hors personnes en accueil de jour ou hébergées en accueil temporaire. Les professionnels des ESMS sont ceux salariés de l'établissement lors de la dernière saison grippale (depuis octobre 2023), hors vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement et hors professionnels libéraux non-salariés de l'établissement. Doivent être pris en compte les résidents et professionnels vaccinés contre la grippe ou la Covid-19 au sein de l'établissement ou en dehors de l'établissement.

Questionnaire (annexe 1). L'enquête consiste à remplir un questionnaire par ESMS composé d'une vingtaine de questions. Les informations recueillies sont :

- Le nombre total de résidents et de professionnels salariés de l'établissement ;
- Le nombre de résidents et de professionnels ayant été vaccinés contre la grippe depuis octobre 2023 ;
- Le nombre de résidents ayant été vaccinés contre la Covid-19 depuis le 2 octobre 2023 ;
- Le nombre de résidents non vaccinés du fait d'une infection à SARS-CoV-2 durant les 3 derniers mois ;
- Et si possible, le nombre de professionnels ayant été vaccinés contre la grippe par catégorie (ex : infirmiers, aides-soignants ...)

Ce questionnaire est à compléter sur un [outil informatique dédié](#).

Date(s) de l'enquête.

Cette enquête a lieu du 4 mars au 24 mars 2023.

Nous vous invitons à renseigner tous les effectifs de professionnels ou résidents vaccinés portés à votre connaissance, même dans le cas où la remontée d'information n'est pas exhaustive. Le but étant de s'approcher au maximum des couvertures vaccinales des ESMS. Une question spécifique vous permettra de renseigner l'exhaustivité des informations auxquelles vous avez accès concernant les professionnels.

Communication. Les données seront analysées par Santé publique France. Les résultats des analyses seront communiqués sur le site internet de Santé publique France courant mai 2024, sur une [page dédiée](#).

Correction des données. Les questionnaires sont anonymes. Les données sont collectées sous format agrégé. Un professionnel ou un résident enquêté ne pourra donc pas être ré-identifié sur les données transmises. Il ne peut donc y avoir de droit d'accès, rectification, suppression ou modification des données transmises. Les données relatives à un ESMS peuvent en revanche faire l'objet de modification en cas de d'erreur de saisie.

Conditions générales d'utilisation. La présente application est mise en œuvre sous la responsabilité de Santé publique France, qui en assure la sécurité et la confidentialité. Santé publique France est titulaire des droits de propriété intellectuelle relative à la base de données constituée à partir des données transmises. Les données seront analysées par Santé publique France.

Comment se connecter à l'application ?

Après avoir cliqué sur [le lien permettant d'accéder à l'outil](#) :

- Saisissez l'identifiant et le mot de passe qui vous ont été transmis dans le mail de sollicitation (le mot de passe doit être saisi sans espace).
- Lisez bien le texte introductif puis cliquer sur **Débuter** pour accéder au questionnaire.

Vous pouvez nous contacter pour toute question à couverture.vaccinale@santepubliquefrance.fr

Questionnaire

Ce chapitre définit les informations à recueillir. Le questionnaire de l'enquête est disponible en annexe 1.

Si vous regroupez plusieurs établissements remplir un questionnaire distinct pour chacun (1 questionnaire = 1 Finess géographique)

Si vous déclarez pour plus de 10 établissements vous pouvez contacter couverture.vaccinale@santepubliquefrance.fr

Données administratives (saisie obligatoire)

Nom de l'ESMS	Saisir le nom de l'ESMS pour lequel vous réalisez le questionnaire.
N° Finess de l'ESMS	Saisir le numéro Finess géographique de l'ESMS. La saisie est bloquée à 9 chiffres. Un message d'erreur apparaîtra si vous saisissez plus ou moins de 9 chiffres.
Type d'établissement	Cocher le type d'établissement parmi la liste proposée correspondant à l'ESMS pour lequel vous réalisez le questionnaire.
Département de l'établissement	Sélectionner le département dans la liste déroulante dans lequel se situe l'ESMS pour lequel vous réalisez le questionnaire.
Correspondant ayant renseigné les données	Renseigner le nom de la personne qui complète le questionnaire.
Adresse mail	Renseigner l'adresse mail à laquelle nous pouvons écrire en cas de question.
Date de l'enquête	Renseigner la date à laquelle vous remplissez le questionnaire.
Rattachement à un établissement de santé	Renseigner si votre ESMS est rattaché à un établissement de santé, c'est-à-dire que l'institution partage la même direction qu'un établissement sanitaire. (case à cocher) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Inconnu

Vaccination contre la grippe et la Covid-19 des résidents à la date de l'enquête

<p>Nombre de résidents dans l'établissement</p>	<p>Sont concernés les résidents présents dans l'ESMS hors personnes en accueil de jour et hors personnes hébergées en accueil temporaire, qu'ils soient vaccinés ou non.</p> <p>La saisie de cette variable est obligatoire. En l'absence de saisie, un message d'erreur apparaîtra.</p> <p>Saisir un nombre entier (sans décimale).</p>
<p>Nombre de résidents vaccinés contre la grippe</p>	<p>Sont à prendre en compte les résidents vaccinés dans l'ESMS ou en dehors de l'ESMS lors de la campagne de vaccination contre la grippe pour la saison 2023-2024 parmi l'ensemble des résidents présents dans l'ESMS.</p> <p>Si vous inscrivez un nombre supérieur au nombre total de résidents de l'établissement, un message d'erreur apparaîtra.</p> <p>Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Veuillez dans ce cas à n'inscrire aucun chiffre.</p> <p>Saisir un nombre entier (sans décimale).</p>
<p>Nombre de résidents vaccinés contre la Covid-19 depuis le 2 octobre 2023</p>	<p>Sont à prendre en compte les résidents vaccinés dans l'ESMS ou en dehors de l'ESMS lors de la campagne de vaccination contre la Covid-19 pour la saison 2023-2024 parmi l'ensemble des résidents présents dans l'ESMS.</p> <p>Si vous inscrivez un nombre supérieur au nombre total de résidents de l'établissement, un message d'erreur apparaîtra.</p> <p>Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Veuillez dans ce cas à n'inscrire aucun chiffre.</p> <p>Saisir un nombre entier (sans décimale).</p>
<p>Nombre de résidents non vaccinés du fait d'une infection à SARS-CoV-2 au cours des 3 derniers mois</p>	<p>Sont à prendre en compte les résidents qui n'ont pas été vaccinés lors de la saison 2023-2024 du fait d'une infection à SARS-CoV-2 au cours des 3 derniers mois, ne permettant pas la vaccination du résident en respectant les délais recommandés entre une infection et une injection.</p> <p>Si vous inscrivez un nombre supérieur au nombre total de résidents de l'établissement, un message d'erreur apparaîtra.</p> <p>Si la somme du nombre de résidents vaccinés contre la Covid-19 et du nombre de résidents non vaccinés du fait d'une infection à SARS-CoV-2 est supérieur au nombre total de résidents de l'établissement, un message d'erreur apparaîtra.</p> <p>Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Veuillez dans ce cas à n'inscrire aucun chiffre.</p> <p>Saisir un nombre entier (sans décimale).</p>

Vaccination contre la grippe des professionnels à la date de l'enquête

Tous professionnels confondus

Sont pris en compte les professionnels salariés en **poste fixe dans l'ESMS lors de la dernière saison grippale (depuis octobre 2023)**, quel que soit le contrat de travail (titulaires, attachés, contrats à durée déterminée, contrats à temps complet ou temps partiel...).

Sont exclus de l'enquête les vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement et les professionnels libéraux non-salariés de l'établissement (ex : médecins généralistes des résidents).

Ne pas raisonner en équivalent temps plein (ETP) mais en **nombre de personnes effectives. 1 professionnel compte pour 1, quel que soit son temps de travail au sein de l'ESMS. Saisir un nombre entier (sans décimale).**

Seule la vaccination contre le grippe est à renseigner pour les professionnels de santé. Sont à inclure les professionnels vaccinés dans l'ESMS ou en dehors de l'ESMS.

Nombre de professionnels salariés de l'établissement	Renseigner l'ensemble des professionnels en poste fixe dans l'ESMS, qu'ils soient vaccinés ou non.
Nombre de professionnels vaccinés contre la grippe	Renseigner le nombre de professionnels vaccinés contre la grippe à la date de l'enquête parmi l'ensemble des professionnels en poste fixe, que cette vaccination ait été réalisée dans l'ESMS ou en dehors de l'ESMS. Si vous inscrivez un nombre supérieur au nombre de professionnels salariés de l'établissement, un message d'erreur apparaîtra. Si vous inscrivez un nombre de professionnels vaccinés, sans qu'un nombre de professionnels salariés ne soit inscrit, un message d'erreur apparaîtra. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Veillez dans ce cas à n'inscrire aucun chiffre.

Les nombres de professionnels vaccinés contre la grippe intègrent-ils les vaccinations réalisées hors de votre établissement ?	Certains professionnels peuvent avoir l'occasion de réaliser leur vaccination dans un autre cadre que celui organisé par l'établissement. Veuillez répondre <input type="checkbox"/> <u>Oui complètement</u> si tous les professionnels vaccinés hors de votre établissement ont pu être intégrés aux effectifs vaccinés que vous avez déclarés ou si vous savez qu'aucun professionnel ne s'est fait vacciner en dehors de l'établissement; <input type="checkbox"/> <u>Oui partiellement</u> si vous avez au moins pu renseigner une partie de ces effectifs, mais pas entièrement ; <input type="checkbox"/> <u>Non pas du tout</u> si vous avez connaissance de vaccinations réalisées hors de votre établissement mais dont vous n'avez pas la capacité de renseigner le moindre effectif ; <input type="checkbox"/> <u>Je ne sais pas</u> si vous n'avez pas connaissance de cette information.
---	--

Quelles actions ont été mises en place cette saison (saison 2023-2024) dans votre établissement pour promouvoir la vaccination antigrippale des professionnels de santé ?	Renseigner ici une ou plusieurs actions mises en place dans le cadre d'une campagne vaccinale contre la grippe parmi celles proposées. Vous pouvez cocher plusieurs réponses. Si aucune action n'a été mise en place, veuillez ne rien cocher.
--	---

Dans la mesure du possible, merci de renseigner les données par catégories de professionnels

De la même manière que pour tous types de professionnels confondus, veuillez renseigner avec le plus d'exhaustivité possible les informations du nombre de professionnels salariés de l'établissement et du nombre de professionnels vaccinés contre la grippe, selon les différentes catégories de professionnels qui sont présentées.

Si vous inscrivez un nombre supérieur au nombre de professionnels salariés de l'établissement dans cette catégorie, un message d'erreur apparaîtra.

Si vous inscrivez un nombre de professionnels vaccinés, sans qu'un nombre de professionnels salariés ne soit inscrit, un message d'erreur apparaîtra.


Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Veillez dans ce cas à n'inscrire aucun chiffre.


Si une catégorie de professionnels n'est pas présente dans votre établissement, veuillez ne rien inscrire sur les cases de toute la ligne.

De plus, veuillez renseigner uniquement les effectifs s'il y a plus de 2 professionnels dans cette catégorie.

Enregistrement du questionnaire

Vous ne pourrez pas revenir sur votre questionnaire après l'avoir enregistré. Si vous souhaitez apporter une modification après enregistrement, il sera nécessaire d'en saisir un nouveau. Le dernier questionnaire saisi avec un même numéro Finess sera pris en compte.

Pour garder une trace des éléments que vous avez saisi, cliquez sur  avant d'enregistrer pour imprimer votre questionnaire ou l'enregistrer en PDF (sur Chrome et Mozilla Firefox : cliquez sur « Destination » puis sur « Enregistrer au format PDF », sur Explorer : cliquez sur « Imprimante » puis sur « Enregistrer au format PDF »).

Après avoir vérifié que les informations saisies sont correctes, et si aucun message d'erreur ne s'affiche en rouge, cliquez sur  pour transmettre le questionnaire. Un message « Enregistrement réussi » apparaît et vous serez redirigé vers la page d'accueil.

Nous vous remercions pour votre participation et pour votre mobilisation.

Annexe 1.

Surveillance de la couverture vaccinale contre la grippe et la Covid-19 en ESMS

Questionnaire – saison 2023-2024

Données administratives

Nom de l'ESMS : _____

N° Finess de l'ESMS (Finess géographique) : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

Type d'établissement :

- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)
- établissement d'hébergement pour personnes âgées (Ehpa), résidence autonomie, résidence sénior
- établissement d'hébergement pour personnes handicapées (HPH)
- autres établissements

Département de l'établissement : __

Correspondant ayant renseigné les données (pour contact si difficultés) : _____

Adresse mail : _____

Date à laquelle vous remplissez ce questionnaire : /_/_/_/_/_/_/_/_

Rattachement à un établissement de santé : (C'est-à-dire que l'institution partage la même direction qu'un établissement sanitaire). Oui Non Inconnu

Vaccination contre la grippe et la Covid-19 des résidents à la date de l'enquête

Les données attendues sont celles à la date de l'enquête conduite entre le 4 et le 24 mars 2024.

Pour les ESMS situés dans l'hémisphère sud : prendre en compte les vaccinations contre la grippe réalisées au cours de l'hiver austral 2023.

	Nombre de résidents dans l'ESMS ^{1) *}	Nombre de résidents vaccinés contre la grippe ^{1) 2)}	Nombre de résidents vaccinés contre la Covid-19 depuis le 2 octobre 2023 ^{1) 3)}	Nombre de résidents non vaccinés du fait d'une infection à SARS-CoV-2 au cours des 3 derniers mois ^{1) 4)}
Résidents		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas

- 1) Résidents présents dans l'établissement avec un hébergement permanent (hors personnes en accueil de jour et hors personnes hébergées en accueil temporaire)
- 2) Résidents vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement. Renseigner le nombre de résidents pour lesquels vous avez connaissance d'une vaccination contre la grippe pour la saison 2023-2024. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Il n'est pas possible d'inscrire un nombre et de cocher également « Ne sait pas ».
- 3) Résidents vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement. Renseigner le nombre de résidents ayant reçu une dose de vaccin contre la Covid-19 depuis le 2 octobre 2023. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Il n'est pas possible d'inscrire un nombre et de cocher également « Ne sait pas ».

- 4) Résidents non vaccinés contre la Covid-19 depuis le 2 octobre 2023 en raison d'une infection à SARS-CoV-2 (maladie Covid-19) au cours des 3 derniers mois. Il n'est pas possible d'inscrire un nombre et de cocher également « Ne sait pas ».

* réponse obligatoire

Vaccination contre la grippe des professionnels à la date de l'enquête

Les données attendues sont celles à la date de l'enquête conduite entre le 4 et le 24 mars 2024.

Pour les ESMS situés dans l'hémisphère sud : prendre en compte les vaccinations contre la grippe réalisées au cours de l'hiver austral 2023.

Tous professionnels confondus

	Nombre de professionnels salariés de l'établissement ¹⁾	Nombre de professionnels vaccinés contre la grippe ^{1) 2)}
Tous professionnels confondus dans l'établissement	-----	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas

- 1) Professionnels salariés de l'établissement en poste lors de la dernière saison grippale (depuis octobre 2023). Ne pas raisonner en équivalent temps plein (ETP) mais en nombre de personnes effectives. Ne pas prendre en compte les vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement, ni les professionnels libéraux non-salariés de l'établissement.
- 2) Professionnels vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement. Renseigner le nombre de professionnels pour lesquels vous avez connaissance d'une vaccination contre la grippe pour la saison 2023-2024. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Il n'est pas possible d'inscrire un nombre et de cocher également « Ne sait pas ».

Les nombres de professionnels vaccinés contre la grippe intègrent-ils les vaccinations réalisées hors de votre établissement ?

- oui complètement
- oui partiellement
- non pas du tout
- je ne sais pas

Quelles actions ont été mises en place cette saison (saison 2023-2024) dans votre établissement pour promouvoir la vaccination antigrippale des professionnels de l'établissement ? (plusieurs réponses possibles)

- Organisation de la vaccination pour les professionnels par le service de santé au travail
- Organisation de la vaccination pour les professionnels au sein des services
- Affiches
- Support vidéo, jeux, serious game
- Informations sur les vaccins antigrippaux
- Informations sur la grippe
- Séances collectives d'information
- Séances individuelles d'information

- Un (des) référent(s) vaccination est (sont) nommé(s) au sein de l'établissement (ex : médecin ou paramédical susceptible d'apporter des informations fiables sur la vaccination)
- Existence d'un groupe pluridisciplinaire sur la vaccination dans l'établissement (groupe réunissant par exemple des médecins, infirmier(e)s, cadres infirmier, médecin du travail, équipe opérationnelle d'hygiène ou, équipe mobile d'hygiène infectiologues autour des sujets de la vaccination, définit l'organisation de la campagne et des actions à mettre en place pour améliorer la couverture vaccinale)
- L'équipe de direction a affiché son implication et a soutenu activement la campagne de vaccination : (ex : diffusion d'une note de direction)
- Autre : _____

Dans la mesure du possible, merci de renseigner les données par catégories de professionnels

Par catégories de professionnels

	Nombre de professionnels salariés de l'établissement ¹⁾	Nombre de professionnels vaccinés contre la grippe ^{1) 2)}
Médecins ou pharmaciens (hors internes ou étudiants)		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Infirmier(e)s incluant les infirmier(e)s spécialisé(e)s		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Aides-soignant(e)s incluant AMP, AES, AVS, AP		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Autres paramédicaux, personnel de rééducation, psychologues		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
ASH et autres personnels de service des services de soins		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Personnels éducatifs, pédagogiques, sociaux et d'animation		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Personnel médicotechnique et ouvriers, services généraux, personnel administratif, de direction, et autres types de personnel (hors professionnels de santé)		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Internes et autres étudiants (étudiants infirmiers, ...)		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas

- 1) Professionnels salariés de l'établissement en poste lors de la dernière saison grippale (depuis octobre 2023). Ne pas raisonner en équivalent temps plein (ETP) mais en nombre de personnes effectives. Ne pas prendre en compte les vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement, ni les professionnels libéraux non-salariés de l'établissement. Renseigner uniquement les rubriques où il y a plus de 2 personnels concernés.
- 2) Professionnels vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement. Renseigner le nombre de professionnels pour lesquels vous avez connaissance d'une vaccination contre la grippe pour la saison 2023-2024. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Il n'est pas possible d'inscrire un nombre et de cocher également « Ne sait pas ».